

28 à 5

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 29 rue de Pontarlier, 25600 SOCHAUX
979 168 564 RCS BELFORT

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 27 AVRIL 2026**



Le 27 Avril 2026
A 19 heures

Monsieur Frank VAMPOUILLE,
demeurant 11 rue des Acacias à 25230 Seloncourt

agissant en qualité de Président de la société 28 à 5 sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2026.

EXPOSÉ

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2026 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 200 000,00 euros, par la création de 2 000 actions nouvelles de 100 euros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit :

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair, soit 100 euros par action.

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Les actions souscrites pouvaient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription a été ouvert du 1er avril 2026 au 30 avril 2026 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

La souscription des 2 000 actions nouvelles était réservée par préférence aux associés anciens ou aux bénéficiaires de droits de souscription qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne.

Les associés pouvaient également souscrire à titre réductible.

La société GROUPE V a souscrit 1500 actions sur les 2000 actions nouvelles créées.

La société ANDRE&ASSOCIES a souscrit 200 actions nouvelles.

La société VALA FINANCES a souscrit 50 actions nouvelles.

La société RDM DISTRIBUTION a renoncé à souscrire cédé son droit à la société ADEMA.

La société d-ID a renoncé à souscrire et cédé son droit à la société GROUPE V.

La société ADEMA, agréée comme nouvelle associée a souscrit à 250 actions nouvelles.

Le Président pouvait, pour faire face à une demande supplémentaire de titres, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Si les souscriptions d'actions n'absorbaient la totalité de l'augmentation de capital :

Le Président pourrait limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Si les actions non souscrites représentaient moins de trois pour cent du montant de l'émission prévue, le Président pourrait d'office limiter l'augmentation au montant des souscriptions effectivement recueillies.

Les actions non souscrites pourraient au choix du Président être réparties totalement ou partiellement par celui-ci au profit des personnes de son choix.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate que :

Les associés anciens ont été régulièrement avisés de leur droit de préférence à la souscription des actions nouvelles par une lettre individuelle avec demande d'avis de réception.

Toutes les actions ayant été souscrites à titre irréductible et réductible, **le délai de souscription a été clos par anticipation le 27 avril 2026.**

Il a existé des renonciations à souscription, des cessions de droits à souscription avec notamment l'entrée d'un nouvel associé : société ADEMA société à responsabilité limitée au capital de 650 00,00 euros dont le siège social est 4B rue du Grillon à 25550 DUNG immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 988 287 314 ,

Spécialement agréée lors de l'AGE du 31/03/2026 et dont le Président confirme l'agrément au terme des présentes.

Les souscriptions ont été libérées en totalité en espèces et la banque CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE COMTE, dépositaire des fonds, a établi, **en date du 27 Avril 2026**, un certificat de dépôt des fonds, sur présentation des bulletins de souscription.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, le Président :

- constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la date du certificat du dépositaire, soit le 27 Avril 2026,
- décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/03/2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 200 000,00 euros par apport en numéraire."

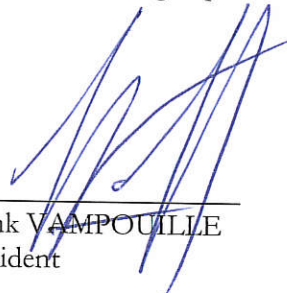
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE euros (300 000,00 euros).

Il est divisé en 3 000 actions de 100 euros chacune, de même catégorie."

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



Frank VAMPOUILLE
Président

28 à 5

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Siège social : 29 rue de Pontarlier – 25600 SOCHAUX

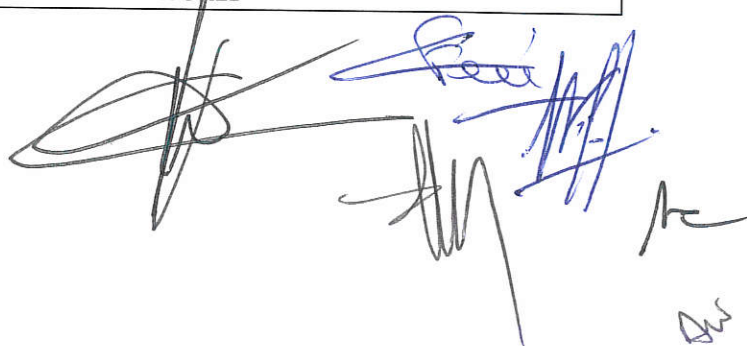
RCS BELFORT 979 168 564

**LISTE DES ASSOCIES SOUCRIPTEURS SUITE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL EN DATE DU
27 AVRIL 2026**

Souscripteur(s)	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions*	Montant des versements effectués*
SARL ANDRE & ASSOCIES ZAC des Combottes 25700 VALENTIGNEY	400	40 000	40 000
SAS d-ID 4 avenue Carnot 25200 MONTBELIARD	200	20 000	20 000
SAS VALA FINANCE 53 rue d'Egouttes 25400 EXINCOURT	250	25 000	25 000
SARL GROUPE V 29 rue Pontarlier 25600 SOCHAUX	1700	170 000	170 000
SARL RDM DISTRIBUTION ZA du Charmontet 13 rue Georges Boillot 25200 MONTBELIARD	200	20 000	20 000
ADEMA 4B rue du Grillon 25550 DUNG	250	25 000	25 000
TOTAUX	3 000	300 000	300 000

* : montant en euros

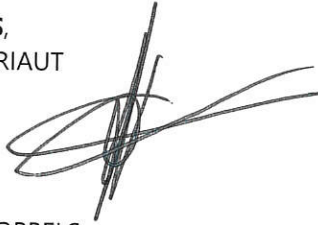
Le présent état qui constate la souscription des 3.000 actions de la Société "28 à 5", correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par les soussignés.

FIN DE L'ACTE AVANT SIGNATURES

Fait à SOCHAUX (25600),

Le 27 AVRIL 2026

La société ANDRE & ASSOCIES,
représentée par M. Armel CHEVRIAUT



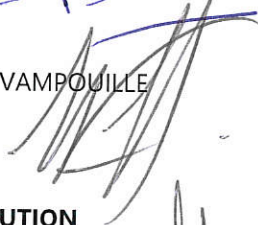
La société d-ID,
représentée par M. Guillaume DOBBELS



La société VALA FINANCE,
représentée par Mme Céline FREI



La société GROUPE V,
représentée par M. Frank VAMPOUILLE



La société RDM DISTRIBUTION
représentée par M. Alexandre WALLET



La société ADEMA
représentée par M. Alexandre WALLET



28 à 5

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 29 rue de Pontarlier – 25600 SOCHAUX

RCS BELFORT 979 168 564

INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSOCIEES PERSONNES MORALES

Souscripteur(s)	Montant du capital social	Répartition du capital social
ANDRE & ASSOCIES ZAC des Combottes 25700 VALENTIGNEY	300 000 €	M. Armel CHEVRIAUT 15,42 % M. Thierry ANDRE 26,87 % (représentant à ce jour la participation la plus importante)
SAS d-ID 4 avenue Carnot 25200 MONTBELIARD	495 000 €	M. Guillaume DOBBELS 73,33 % Mme Carole DOBBELS 26,67 %
SAS VALA FINANCE 53 rue d'Egouttes 25400 EXINCOURT	1 500 €	Mme Céline FREI 100 %
SARL GROUPE V 29 rue Pontarlier 25600 SOCHAUX	5 000 €	M. Frank VAMPOUILLE 80 % Mme Anne VAMPOUILLE 10 % Mme Sylvie BENACCHIO 10 %
SARL RDM DISTRIBUTION ZA du Charmontet 13 rue Georges Boillot 25200 MONTBELIARD	250 000 €	SARLU ADEMA 100 %
ADEMA 4B rue du Grillon 25550 DUNG	650 000 €	M. Alexandre WALLET 100 %

